

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE**  
**Siège : 42 rue Nationale – BP 22 – 59185 PROVIN**

**Nombre de membres en exercice : 25**  
**Date de convocation : 17 Février 2009**

L'An deux mil neuf, le 24 février, les délégués de la Communauté de Communes de la Haute Deûle se sont réunis au lieu extraordinaire de leurs séances (Provin), sous la présidence de Monsieur Gérard LEDRU, suite à la convocation qui leur a été adressée le 17 Février, laquelle convocation a été affichée aux portes des Mairies conformément à la loi.

Etaient présents : M. PARSY, M. MEQUIGNON, M. BOULONNE, M. DENNE remplaçant de M. GRAS, M. DEHAIS, M. MARCQ, M. DEBRAUWER, M. MAYOR, M. CARON, M. EDET, M. ROETYNCK remplaçant de M. MASTAIN, M. DEJONG, Me WILLOCQ remplaçante de M. DIMNET, M. DELMOTTE, M. LEDRU, Mme PREGET, M. LEQUIEN, M. COLLART, M. RIBREU, M. LEBARGY, Mme POTTIE, M. LENOIR, Mme VERRIER.

Absents excusés : Me VAN WASSENHOVE avait donné pouvoir à M. PARSY, M. MASTAIN remplacé par M. ROETYNCK, M. DIMNET remplacé par Me WILLOCQ

Avait donné pouvoir : Me VAN WASSENHOVE à Monsieur PARSY

L'ordre du jour était le suivant :

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Ouverture de crédits d'investissements
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.
- Création d'un poste non titulaire
- Adhésion à un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre et la mission SPS pour la rue Gambetta à Provin.
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale.
- Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de Lille Métropole.

Le procès verbal de la séance du 3 décembre 2008 étant considéré comme lu, il n'est pas donné lecture et il est approuvé à l'unanimité.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **Situation financière de la CCHD**

##### **Les résultats 2008 :**

Section de fonctionnement 2008 excédentaire de : 1.022.714,03 EUROS

Section d'investissement 2008 (hors restes à réaliser) excédentaire de : 493.630,92 Euros

##### **L'endettement :**

13.290.130,09 Euros au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (626.617,63 € d'intérêt et 605.085,00€ de remboursement de capital pour 2009). Pour information la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'élevait à 15.560.000 Euros

### En matière de fiscalité :

Rappel des taux :		Apport de recettes en 2008 (pour info)
Taxe professionnelle :	24,13%	1.842.325,50 €uros
Taxe d'habitation :	2,48%	337.255,20 €uros
Foncier bâti :	2,90%	282.402,00 €uros
Foncier non bâti :	10,41%	<u>13.876,53 €uros</u>
Total		2.475.859,23 €uros

Monsieur le Président indique qu'il pourrait être envisagé une augmentation des taux pratiqués à ce jour, qui n'ont pas fait l'objet d'une hausse depuis 2004

Concernant les autres dotations de l'Etat : les chiffres ne sont pas connus à ce jour

### **BESOINS EN INVESTISSEMENT**

Les différentes commissions ont commencé à se réunir et ont émis leurs besoins pour 2009

#### **Concernant le scolaire**

Proposition d'inscrire des crédits pour poursuivre l'opération de renouvellement du mobilier scolaire, jeux de cours et matériel audio visuel → 40.000 €uros

#### **Concernant la voirie**

- L'opération de la remise aux normes des feux tricolores : les implantations sont terminées. L'appel d'offre relatif à la réalisation de l'opération (remplacement des feux et travaux d'accompagnement de voirie) sera lancé prochainement pour une réalisation cet été. L'estimation s'élève à 530.000 €uros HT et 66.500 €uros pour le bureau d'étude)
- mise en sécurité de la route des Ansereuilles sur la base de la participation financière du conseil général → 210.000 €uros HT
- le démarrage de l'enfouissement des réseaux de la rue Gambetta à Provin dans le cadre d'un groupement de commande Siasol ,ville de provin, SIAEP, CCHD (opération identique à la rue pasteur à Annoeullin) → estimé à 750.000 €uros HT qui serait budgétisé sur 2 exercices
- Marché de remise à niveau de la voirie communautaire sur l'ensemble du territoire → 100.000 €uros annuel

#### **Concernant les espaces verts**

Proposition d'inscrire des crédits pour l'achat d'un petit véhicule benne et de matériel espaces verts : tondeuses, débrousaileuses, tailles haies

#### **Développement économique**

Réalisation d'un budget annexe au budget principal pour l'aménagement de la zone artisanale de Provin.

#### **Culture**

Pas de besoins particuliers ; la ré-informatisation de l'ensemble du réseau s'étant achevée en 2008.

## EN MATIERE DE PERSONNEL

Monsieur le Président informe l'assemblée que les charges de personnel entre 2007 et 2008 ont progressé de 14%.

*Cette augmentation est due :*

- Recrutement de 2 agents : l'un au service espaces verts, l'autre à la Médiathèque qui assure, outre les activités liées à la structure ; le dépannage informatique dans les écoles et la mise en forme du bulletin communautaire
- Renfort en personnel pour le service espaces verts qui a donné entière satisfaction des communes
- Renfort d'un agent au service voirie qui a permis de satisfaire davantage de demandes des communes
- Renfort d'un agent au service éclairage public durant la période de pose et dépose des illuminations de Noël, qui permet de continuer à assurer les missions de dépannage et de relamping

Il conviendra au cours de l'année 2009 de statuer sur le maintien ou pas de ces renforts.

Monsieur le Président informe les membres du conseil que la première réunion de la commission finances chargée d'analyser les finances de la Communauté et d'établir des perspectives budgétaires a eu lieu Mercredi 18. Le son compte rendu de cette réunion vous sera adressé lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président invite les délégués à faire part de leurs observations.

Suite aux débats, Monsieur le Président demande aux délégués de se prononcer.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, approuve le débat d'orientation budgétaire ainsi présenté.

Entre autre, Monsieur le Président demande aux délégués communautaires de bien vouloir reconduire le nombre de poste de saisonnier de 2008 à 2009.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, approuve la reconduction du nombre de postes.

### **AUTORISATION A MONSIEUR LE PRESIDENT D'ENGAGER , DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser, comme le prévoit l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2009 suivant détail ci dessous :

Opération 20033 : Matériel et mobilier services communautaires et écoles                      40.000 Euros

La présente disposition permettra l'achat de matériels nécessaires pour le fonctionnement du service entretien des espaces verts, afin qu'il en dispose dès le démarrage de la saison de tonte.

Ces montants seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2009.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir décider la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – échelle 3, par nécessité et pour le bon fonctionnement de la Médiathèque et des bibliothèques communautaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette création de poste.

### **CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UN AN**

M. le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale de 1 an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, 1 agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à savoir :

❖ 1 adjoint technique rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. L'affectation de l'agent est définie comme suit :

➤ 1 adjoint technique à temps non complet, 19 heures hebdomadaires, pour le service « nettoyage des bâtiments communautaires », à compter du 26 février 2009,

Selon les nécessités de service, la rémunération d'heures supplémentaires pourrait être envisagée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette création de poste.

### **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE ET LA MISSION SPS POUR LA RUE GAMBETTA A PROVIN**

De manière à répondre aux transferts de compétences, à harmoniser l'aménagement et à réaliser une économie de moyens, le SIASOL, le SIAEP, la CCHD et la ville de Provin ont jugé utile de se rapprocher pour retenir un même maître d'œuvre et un même coordonnateur pour la mission SPS pour la réfection de la Rue Gambetta à Provin, qui seront chargés de l'ensemble des travaux ci-après, chacun en ce qui les concerne pour :

- Réalisation d'un réseau d'assainissement ;
- Réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable ;
- Réfection des voiries et trottoirs ;
- Effacement et enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de France Télécom.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres le SIASOL, le SIAEP et la ville de Provin, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché passé pour la maîtrise d'œuvre et la mission SPS.

Le SIASOL assure les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations pour désigner : le maître d'œuvre, le CSPS, le ou les entreprises qui réaliseront les travaux.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Le SIASOL (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Sud Ouest de Lille), le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) et la Ville de Provin ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la rue Gambetta à Provin,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- d'accepter que le SIASOL soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le ou (les) marché(s) à intervenir.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, autorise Monsieur le Président à adhérer à ce groupement de commande pour les travaux et à signer la convention à intervenir.

#### **ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à adhérer à l'Agence Technique Départementale dont la cotisation par habitant est identique à 2008, soit 0,20 euros par habitant. La cotisation 2009 s'élèvera donc à 4.742,00 euros

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition.

#### **AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LILLE METROPOLE**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que leur délibération du vingt sept novembre 2008, il y a lieu de se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de Lille Métropole et notamment l'article 1 – Composition et Dénomination. Ainsi le Syndicat Mixte du Schéma Directeur de Lille Métropole devient le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte les modifications exposées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.